SOGEP & ADP
Maîtrisez votre avenir !

Politique de protection des données personnelles

SOGEP & ADP | Version 2026.1 | Mise à jour : 26 octobre 2026

Responsable de traitement	Coordonnées
SOGEP & ADP, entreprise individuelle — Nawal Haboussi Mercereau	1175 chemin du Plan, 30150 Roquemaure SIRET 751 651 746 00024 — NDA 76 30 057 4030 contact@sogepetadp.com — 06 28 73 70 45 Droits RGPD : donnees-personnelles@sogepetadp.com

Cette politique explique comment SOGEP & ADP traite les données des personnes qui consultent son site, demandent des informations, s'inscrivent à une formation ou suivent un parcours. Elle résume les finalités, les bases légales, les destinataires, les durées et les droits. Elle doit être lue avec les mentions affichées au moment de chaque collecte et, pour les traceurs, avec le module de gestion des cookies du site.

1. Qui traite vos données ?

Le responsable de traitement est SOGEP & ADP, entreprise individuelle dirigée par Nawal Haboussi Mercereau, à l'adresse indiquée ci-dessus. Pour toute question ou demande relative aux données personnelles, vous pouvez écrire à donnees-personnelles@sogepetadp.com ou à l'adresse postale. Si un délégué à la protection des données (DPO) a été désigné, ses coordonnées doivent également être ajoutées à cette politique.

2. Quelles données et pour quelles finalités ?

Situation	Données susceptibles d'être traitées	Finalités et base légale
Demande d'information / préinscription	Identité et coordonnées, projet professionnel, statut et éléments nécessaires à l'étude du parcours ou du financement.	Répondre, conseiller et prendre des mesures précontractuelles à votre demande (art. 6.1.b RGPD) ; suivi des demandes et prévention des abus (intérêt légitime, art. 6.1.f).
Inscription et suivi de formation	Identité, coordonnées, parcours, convention/contrat, présence, progression, évaluations, échanges pédagogiques, réclamations et justificatifs nécessaires.	Exécuter la formation et assurer le suivi pédagogique (art. 6.1.b) ; obligations légales et réglementaires de l'organisme (art. 6.1.c) ; défense de droits en justice lorsque nécessaire (art. 6.1.f).
Financement et certification	Données strictement nécessaires au dossier et au suivi auprès de France Travail, CPF/EDOF, Transitions Pro, OPCO, employeur, certificateur ou centre d'examen selon le parcours.	Gérer le financement, justifier le service et organiser la certification, sur la base du contrat et des obligations applicables (art. 6.1.b et 6.1.c).
Aménagement lié au handicap	Besoin fonctionnel et adaptations demandées ; une donnée de santé ou une RQTH uniquement si nécessaire à l'aménagement et transmise volontairement.	Étudier et mettre en œuvre l'aménagement demandé, avec accès restreint. Les données de santé, catégorie particulière, ne sont traitées que si une exception de l'art. 9 RGPD est applicable et après information de la personne.
Facturation et relation client	Coordonnées, commande, contrat, factures, paiements et échanges de gestion.	Exécuter le contrat, respecter les obligations comptables/fiscales et gérer les réclamations ou litiges.
Site, sécurité et cookies	Données techniques de connexion et journaux de sécurité ; choix relatifs aux traceurs.	Sécuriser le site (intérêt légitime) ; déposer ou lire les traceurs soumis au consentement uniquement après votre choix.
Informations et actualités commerciales	Adresse électronique et préférences de communication.	Prospection électronique uniquement selon les règles applicables et, lorsque requis, votre consentement préalable ; retrait possible à tout moment.

3. Données nécessaires et données sensibles

Les champs indispensables sont signalés au moment de la collecte. Si vous ne les fournissez pas, SOGEP & ADP peut ne pas pouvoir répondre à votre demande, conclure l'inscription, organiser la formation ou transmettre un dossier de financement. Les autres informations sont facultatives.

Les informations relatives à la santé ou au handicap sont traitées avec une vigilance renforcée. Vous n'avez pas à communiquer un diagnostic médical lorsque la description du besoin fonctionnel suffit. Une copie complète d'un justificatif de RQTH n'est demandée que si elle est strictement requise pour instruire un aménagement ou une demande auprès du certificateur/centre d'examen. Ces pièces sont conservées séparément ou avec des accès restreints. Toute donnée de santé n'est traitée que si une exception prévue à l'article 9, paragraphe 2, du RGPD est applicable ; SOGEP & ADP vérifie et documente cette condition avant le traitement.

4. Qui peut recevoir les données ?

Les personnes habilitées de SOGEP & ADP accèdent aux seules informations nécessaires à leurs missions. Selon le dossier, les destinataires peuvent également être les financeurs et organismes publics concernés, l'employeur qui finance la formation, le certificateur ou centre d'examen, ainsi que les prestataires techniques agissant sur instruction de SOGEP & ADP.

Plateforme Digiforma — SOGEP & ADP utilise Digiforma pour gérer les dossiers administratifs et pédagogiques des formations. Les données concernées peuvent inclure l'identité et les coordonnées des apprenants, l'inscription, les conventions ou contrats, les éléments de suivi et les justificatifs nécessaires. Pour les opérations réalisées pour le compte de SOGEP & ADP, Digiforma intervient comme sous-traitant, selon les conditions contractuelles applicables.

Examens organisés avec l'ADREC / ECLOSON — Lorsqu'un apprenant est inscrit à un examen organisé avec l'ADREC, ECLOSON ou le centre désigné dans la convention, SOGEP & ADP transmet les données nécessaires à l'inscription et au déroulement de la session : identité, coordonnées utiles, certification et session concernées, présence et, si nécessaire, demande d'aménagement. Les justificatifs de handicap ou de santé ne sont transmis que lorsqu'ils sont strictement requis pour traiter une demande d'aménagement, selon la procédure applicable. Ces organismes reçoivent les informations utiles à l'organisation et à la conduite de l'examen. La dénomination de l'organisme destinataire dépend de la convention et du centre effectivement retenu.

Les autres outils utilisés peuvent inclure Coursebox, Google Meet, Silae/My Silae, ainsi que les plateformes des financeurs ou certificateurs. La liste des prestataires et partenaires est vérifiée et tenue à jour selon les outils effectivement utilisés pour chaque parcours. Les prestataires sont encadrés par contrat lorsque la réglementation l'exige. SOGEP & ADP ne vend ni ne loue les données personnelles à des tiers à des fins de prospection.

Certains prestataires peuvent traiter des données depuis un pays situé hors de l'Espace économique européen. Le cas échéant, SOGEP & ADP vérifie le mécanisme de transfert applicable et les garanties prévues par le RGPD. Les informations sur un prestataire ou un transfert spécifique peuvent être demandées à l'adresse dédiée aux droits.

5. Combien de temps les données sont-elles conservées ?

Les données sont conservées sous une forme identifiable pendant la durée nécessaire à la finalité, puis supprimées ou archivées avec accès limité lorsqu'une obligation légale, un contrôle ou la défense d'un droit le justifie. Les durées ci-dessous sont des repères à appliquer avec le calendrier de conservation interne, les contrats de financement et les règles du certificateur.

Catégorie	Durée / règle de conservation
Prospects et demandes sans inscription	Jusqu'à 3 ans après la collecte ou le dernier contact émanant de la personne pour la prospection ; suppression plus tôt si la finalité cesse et qu'aucune conservation justifiée ne s'applique.
Dossier de formation et preuves de suivi	Durée de la formation, puis archivage uniquement pendant les délais requis par les obligations de preuve, de financement, de certification et de prescription applicables au dossier. Les durées exactes sont définies par type de pièce dans le registre/calendrier interne.
Factures et pièces comptables	10 ans à compter de la clôture de l'exercice, lorsque la pièce relève de l'obligation de conservation comptable.
Données de compte et d'accès à une plateforme	Selon les paramètres et règles de suppression du service concerné ; fermeture ou anonymisation dès que le compte n'est plus nécessaire, sous réserve des preuves légalement requises.
Données de santé / justificatifs de handicap	Suppression dès que l'aménagement et ses éventuelles vérifications ne nécessitent plus la pièce ; conservation séparée et limitée si une obligation ou un litige le justifie.
Cookies et traceurs	Selon chaque traceur et le paramétrage du site. Les choix de consentement/refus sont conservés pour la durée affichée dans le module ; la CNIL recommande généralement 6 mois pour mémoriser ce choix.

6. Cookies et traceurs du site

Les traceurs strictement nécessaires au fonctionnement du site peuvent être utilisés sans consentement lorsqu'ils répondent aux conditions prévues par la réglementation. Les autres traceurs (par exemple mesure d'audience non exemptée, publicité ou contenu tiers) ne sont activés qu'après votre consentement. Vous pouvez accepter, refuser ou régler vos choix depuis le module accessible sur le site et les modifier à tout moment.

La présente politique ne remplace pas l'inventaire technique du site : les noms des traceurs, leurs finalités, leurs éditeurs et leurs durées doivent être présentés dans le module et la page cookies d'après la configuration réellement installée. Aucun délai uniforme de 13 mois n'est annoncé ici.

7. Vos droits et comment les exercer

Selon le traitement concerné et les conditions prévues par le RGPD, vous pouvez demander l'accès à vos données, leur rectification, leur effacement, la limitation de leur traitement, vous opposer à un traitement fondé sur l'intérêt légitime, retirer un consentement, ou demander la portabilité des données fournies lorsque ce droit s'applique. Le retrait du consentement ne remet pas en cause la licéité du traitement antérieur.

Adressez votre demande à donnees-personnelles@sogepetadp.com ou par courrier à SOGEP & ADP, 1175 chemin du Plan, 30150 Roquemaure. Indiquez le droit exercé et le contexte afin de permettre l'identification de votre dossier. Un justificatif d'identité ne sera demandé que si un doute raisonnable existe sur votre identité, et limité aux éléments nécessaires. Une réponse est apportée dans le délai légal, en principe un mois, pouvant être prolongé dans les cas prévus par le RGPD.

Vous pouvez aussi introduire une réclamation auprès de la CNIL : www.cnil.fr, ou CNIL, 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 Paris Cedex 07.

8. Sécurité et incidents

SOGEP & ADP met en œuvre des mesures adaptées aux risques : accès par habilitation, confidentialité des comptes, sécurisation des outils et échanges, sauvegarde lorsque disponible, limitation des copies et vigilance sur les pièces sensibles. Aucun dispositif ne permet de garantir une sécurité absolue. En cas de violation de données présentant un risque, SOGEP & ADP évalue l'incident, documente les mesures prises et effectue les notifications prévues par le RGPD, y compris à la CNIL et aux personnes concernées lorsque les conditions légales sont réunies.

9. Validation avant publication

Cette politique est révisée lorsque les traitements, les outils ou les règles applicables évoluent. Version 2026.1 — 26 octobre 2026.

Validation de la direction :

Nom et fonction : Madame Nawal MERCEREAU

Date : 26/10/2026

Signature :

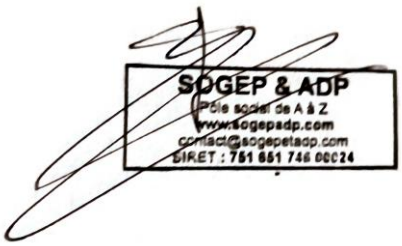

Références utiles

Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), notamment articles 5, 6, 9, 12 à 22, 28, 32 à 34 ; loi Informatique et Libertés ; recommandations et ressources de la CNIL sur l'information des personnes, les durées de conservation, la prospection électronique et les cookies.

https://www.cnil.fr/fr/conformite-rgpd-information-des-personnes-et-transparence
https://www.cnil.fr/fr/passer-laction/les-durees-de-conservation-des-donnees
https://www.cnil.fr/fr/la-prospection-commerciale-par-courrier-electronique-sms-mms-et-automate-dappel
https://www.cnil.fr/fr/cookies-et-autres-traceurs/regles/cookies